

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- SÉANCE DU 7 MAI 2026 -

L'an deux mille vingt-six,
Le sept mai à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de
ses séances sous la Présidence de Madame Anne-
Laure de BROSSES.

Étaient présents :

Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Anne-Marie CHOLLET
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Pierrick FOURNIER
Madame Thérèse MORAINE
Monsieur Thierry SOUCHET
Madame Helga RHO
Monsieur Philippe CLOUS
Madame Amélie MALETRAS
Madame Marie-Josèphe MARIE
Madame Martine LABRE
Madame Véronique LE MASNE

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 15

N° 2026-11 :

Fixation et désignation des membres
de la Commission permanente du
C.C.A.S.

Membres absents avec pouvoir :

Madame Karine de MATOS
(pouvoir à Madame Anne-Marie CHOLLET)
Monsieur Jacques LELUBRE
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Madame Danièle RUFF
(pouvoir à Madame Helga RHO)

Membres absents sans pouvoir :

Monsieur Nicolas PÈRE
Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

076-267801397-20260507-2026-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PECQ
SÉANCE DU 7 MAI 2026

N° 2026-11

Objet : Fixation et Désignation des membres de la Commission permanente du C.C.A.S

Vu l'article R123-18 et R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article 25 du règlement intérieur adopté par délibération N° 2026-10 en date du 7 mai 2026,

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité : :

FIXE le nombre de membre de la Commission permanente à :

- 3 membres élus du Conseil Municipal
- 3 membres nommés par le Président

ÉLIT (à bulletin secret) : _

Résultats du vote à scrutin secret :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue fixée à : 15

Membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Jacques Lelubre
- Madame Karine de MATOS
- Madame Denise JOURDRIN

Membres nommés :

- Madame Véronique LE MASNE
- Monsieur Philippe CLOUS
- Madame Martine LABRE

Fait et délibéré
Pour extrait conforme

La Présidente du C.C.A.S.,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brosse".

Anne-Laure de BROSSES
Maire

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260507-2026-11-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026